

TARIF 2011/2012

PAR ENFANT	MATERNELLE-PRIMAIRE	COLLEGE
Scolarité trimestriel <i>Par mois sur 9 mois</i>	276 € 92 €	316 € 105,34 €
----- Remise sur la scolarité uniquement : Pour 2 enfants : 15 % - Pour 3 enfants : 20 % Pour 4 enfants : 30 % - Pour 5 enfants et + : 40 %		

RESTAURANT prix du repas (pour une inscription régulière et jour fixe) : 6,58 €	Acompte facturé pour 4 repas/semaine Une régularisation entre l'acompte facturé et les passages au self sera faite au dernier trimestre
<i>En cas d'absence, un justificatif est obligatoire pour le contrôle des présences au self et la sécurité des enfants</i>	
1^{er} trimestre (du 5 septembre au 16 décembre 2011)	350 €
2^{ème} trimestre (du 3 janvier 2012 au 30 mars 2012)	350 €
3^{ème} trimestre (du 1 ^{er} avril 2012 au 29 juin 2012)	208 €

Papillon-réponse pour les inscriptions à la cantine à télécharger sur notre site, à compléter et à retourner à la comptabilité pour le 26 août.

*Une carte à code barre pour le passage au self sera remise à tous les enfants à la rentrée scolaire (ainsi que pour les externes), elle devra être présentée obligatoirement au self pour comptabiliser les repas.

Pour les maternelles et primaires : les cartes resteront à l'accueil et seront remises aux enfants avant leur passage au self.

Pour le collège : tous les élèves demi-pensionnaires ou externes devront l'avoir sur eux, cette carte leur sert non seulement pour leur passage au self, mais pour ceux qui mangeront que certains jours ou qui sont externes, celle-ci leur sert de carte de sortie.

La 1^{ère} carte sera gratuite, **en cas de PERTE, de DEGRADATION**, celle-ci devra être remplacée à la comptabilité et vous sera facturée pour un montant de **5 €uros**.

N.B : Les enfants du collège n'ayant pas leur carte lors du passage au self, déjeuneront en fin de service soit à 13 H 10.

RESTAURANT : repas occasionnel	6,80 €
Les externes devront charger leur carte pour 5 repas minimum à la comptabilité (soit en espèces soit par chèque, un reçu vous sera remis)	

NOTE IMPORTANTE : Par mesure d'hygiène sanitaire (service vétérinaire), l'établissement n'acceptera plus les enfants apportant leur repas, et ce, afin d'éviter les contaminations alimentaires.

COTISATION TRIMESTRIELLE OBLIGATOIRE PAR FAMILLE	
Participation aux investissements <i>Par mois sur 9 mois</i>	52 € 17,34 €
Cette cotisation permet à l'établissement de financer des investissements importants (extension, rénovation des bâtiments acquisitions de matériel et d'équipements....	

**COTISATIONS ANNUELLES DIOCESAINES OBLIGATOIRES
PAR ENFANT**

Cotisations diocésaines : Ugsel, Tutelle, Caec, Ass Sportive : Primaire	47 €
Cotisations diocésaines : Ugsel, Tutelle, Caec, Ass Sportive : Collège	66 €

**ASSURANCE SCOLAIRE ANNUELLE FACULTATIVE
PAR ENFANT**

AVIVA : 10 € ou 16 € selon option choisie

>> Si vous n'optez pas pour l'assurance AVIVA, merci de nous adresser une attestation d'assurance couvrant votre enfant en individuel accident, responsabilité civile et rapatriement pour l'année scolaire

Papillon-réponse pour le choix des options à télécharger sur notre site,
à compléter et à retourner au service comptabilité pour le 26 août
(NE PAS JOINDRE DE REGLEMENT, la cotisation sera facturée au 1^{er} trimestre)

PAR FAMILLE COTISATIONS ANNUELLES FACULTATIVES

« ces cotisations seront ajoutées à la facture du 1^{er} trimestre »

Cotisation A.P.E.L (Ass.Parents d'Elèves DON BOSCO) **3 €**

et/ou

Cotisation A.P.E.L (Ass.Parents d'Elèves Département)

Cette cotisation donne droit au service du journal « Famille et Education et finance les divers services A.P.E.L : département, académique et national

13,85 €

La cotisation A.P.E.L Département est facturée à l'aîné(e) de la famille, si vous avez un enfant dans un autre établissement privé catholique, nous fournir un certificat de scolarité, afin que cette cotisation ne vous soit pas facturée.

Pour les familles ne désirant pas adhérer soit pour l'une ou l'autre cotisation ou les deux,
merci de nous en informer impérativement par courrier au service comptabilité pour le 26 août
ou par mail « comptabilite.dbg@orange.fr »

POUR LES ELEVES DE 4^{ème} SECTION EUROPEENNE

Examen Cambridge « PET » 3 €/mois

ETUDE – GARDERIE

	1 jour par semaine	2 jours par semaine	3 jours par semaine	4 jours par semaine
1^{er} trimestre	22 €	44 €	66 €	88 €
2^{ème} trimestre	22 €	44 €	66 €	88 €
3^{ème} trimestre	11 €	22 €	33 €	44 €

Papillon-réponse pour les inscriptions à l'étude-garderie à télécharger sur notre site,
à compléter et à retourner à la comptabilité pour le 26 août.

ETUDE OCCASIONNELLE (à disposition à l'accueil) **2 € l'unité**

REGLEMENT POUR L'ETUDE ET LA GARDERIE :

Tout enfant restant dans l'établissement après 16h45 sera obligatoirement inscrit à la garderie ou en étude.
Tous les élèves inscrits régulièrement devront être présents impérativement, sauf absence signalée par votre part dans la journée ou écrite dans le cahier de correspondance de vos enfants.

******* POUR TOUS VOS REGLEMENTS :**

>> Libellés des chèques à l'ordre « Ass. Don Bosco »

>> Par virement : Banque Postale : Ass Don Bosco 20041.01017.0019298J028.19 GRENOBLE

IBAN : FR34 2004 1010 1700 1929 8 J02 819

>> En espèces : directement à la comptabilité un reçu vous sera remis